

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE

RESILIATION - BAIL PROFESSIONNEL MME CAMILLE OBERT MARBY
CABINET MEDICAL N°3 - 71 C RUE DU BEGUINAGE

3.3- Location

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription à l'Article **752** fonction **414** du budget,

Vu les décisions municipales **2023/82** et **2026/29** relatives au bail professionnel de Mme Camille OBERT MARBY pour le cabinet médical n°3 sis au 71 C rue du Béguinage (Espace Madeleine Brès),

Considérant la demande de Mme Camille OBERT MARBY de résilier le bail professionnel, pour cause de délocalisation de son activité dans d'autres locaux,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier le bail professionnel avec **Mme Camille OBERT MARBY** pour le cabinet médical n°3 sis au 71 C rue du Béguinage (Espace Madeleine Brès).

Article 2 : La résiliation prendra effet au **30 septembre 2026**.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le

14 SEP. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le

14 SEP. 2026

Fait à GRAVELINES, le

14 SEP. 2026

Le Maire,



Bertrand RINGOT